



<https://www.var.cci.fr/content/le-mini-stage-d%C3%A9couverte>

Objectif : Permettre à un collégien, lycéen ou étudiant d’explorer un métier en entreprise pour bien s’orienter !

<p>Contexte</p>	<p>Le Mini-stage d’une durée maximum de 5 jours, est organisé durant la période de vacances scolaires et concerne les jeunes collégiens, à partir de la 4ème, les lycéens et les étudiants. Le stage peut être réalisé en entreprise (publique ou privée), en associations, auprès des professions libérales. Il n’y a pas de limitation du nombre de stages, pour autant, chaque stage doit faire l’objet d’une convention.</p>
<p>Descriptif</p>	<p>La CCI se charge de la transmission d’une convention mini-stage, accompagné des outils pratiques sur les aspects assurantiels</p>
<p>Le bénéfice client</p>	<p>- Pour l’entreprise, il s’agit de faire connaître ses métiers, promouvoir sa marque employeur et participer à l’orientation des jeunes dans une optique de lien école-entreprise</p> <p>- Pour le jeune, il s’agit de découvrir un ou plusieurs métiers et affiner ses projets d’orientation grâce à un contact direct avec l’entreprise, il peut ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec l’entreprise et le monde du travail, ▪ Découvrir et vivre les professions qui l’intéressent, ▪ Se faire connaître d’un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance. <p>Par la suite,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir sa filière et concrétiser son projet professionnel.
<p>Cartographie des conseillers Orientation des CCI de France</p> <p>Contact CCI VAR</p>	<p>https://www.cci.fr/web/orientation-professionnelle/le-reseau-point- a</p> <p>Point Orientation Apprentissage : Tél : 04 94 22 80 33</p> <p>Mail : pointa@var.cci.fr</p>